MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Bordereau des prix unitaires

L'Acheteur
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Bretagne

Représentant de l'acheteur (RA)
Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Bretagne ayant reçu délégation de signature par arrêté préfectoral n° 2026/DREAL/DSF-marchés du 15 juillet 2026

Objet du marché
Prestations d'assistance juridique sur l'ensemble du champ d'intervention lié aux opérations routières

Lot		
N°	1	Droit de l'urbanisme, aménagement, environnement, domanialité, acquisitions, cessions, voirie routière

Le présent BPU comporte 7 pages.

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

Sommaire

A – Prestations d'assistance et conseil juridique 2
B – Défense des intérêts du RA 6

A – Prestations d'assistance et conseil juridique

N° prix	Désignation des prestations (prix unitaire en toutes lettres et HT)	Prix unitaire en chiffres (HT)
A 1	**Consultation juridique sans rédaction de note** Ce prix rémunère, au forfait, l'ensemble des prestations nécessaires pour apporter, selon les prescriptions du CCTP, une réponse à une question quelle qu'elle soit. Le forfait :	
A 2	**Consultation juridique sur problématique simple avec rédaction de note** Ce prix rémunère, au forfait, l'ensemble des prestations nécessaires pour apporter, selon les prescriptions du CCTP, une réponse à une question quelle qu'elle soit. Le forfait :	
A 3	**Consultation juridique sur problématique complexe avec rédaction d'une ou plusieurs de notes** Ce prix rémunère, au forfait, l'ensemble des prestations nécessaires pour apporter, selon les prescriptions du CCTP, une réponse à une question quelle qu'elle soit. Le forfait :	

N° prix	Désignation des prestations (prix unitaire en toutes lettres et HT)	Prix unitaire en chiffres (HT)
A 4	**Relecture et validation d'un acte simple avec observations** Ce prix rémunère, au forfait, l'ensemble des prestations nécessaires pour émettre un avis et/ou des observations, selon les prescriptions du CCTP, sur un document rédigé par le maître d'ouvrage. Le forfait :	
A 5	**Relecture et validation d'un acte complexe avec observations** Ce prix rémunère, au forfait, l'ensemble des prestations nécessaires pour émettre un avis et/ou des observations, selon les prescriptions du CCTP, sur un document rédigé par le maître d'ouvrage. Le forfait :	
A 6	**Relecture et validation d'un dossier réglementaire avec observations** Ce prix rémunère, au forfait, l'ensemble des prestations nécessaires pour émettre un avis et/ou des observations, selon les prescriptions du CCTP, sur un document rédigé par le maître d'ouvrage. Le forfait :	
A 7	**Rédaction d'un acte simple** Ce prix rémunère, au forfait, l'ensemble des prestations nécessaires pour rédiger, selon les prescriptions du CCTP, un document pour le compte du maître d'ouvrage. Le forfait :	
A 8	**Rédaction d'un acte complexe** Ce prix rémunère, au forfait, l'ensemble des prestations nécessaires pour rédiger, selon les prescriptions du CCTP, un document pour le compte du maître d'ouvrage. Le forfait :	

N° prix	Désignation des prestations (prix unitaire en toutes lettres et HT)	Prix unitaire en chiffres (HT)
A 9	**Plus-value aux prix A1 à A8 pour demande urgente** Ce prix rémunère, au forfait, les contraintes imposées au titulaire dans le cas d'une demande du maître d'ouvrage nécessitant une réponse urgente. Le délai de réponse est celui indiqué dans l'acte d'engagement. Le forfait :	
A 10	**Assistance et conseil du RA dans le cadre d'une situation pré-contentieuse simple** Ce prix rémunère, au forfait, l'accompagnement du RA sur une situation au long court. Ce prix comprend : • la prise de connaissance de la situation • la production d'au moins une note de synthèse • la participation à au moins une réunion • des prises de contact avec les autres conseils juridiques • l'élaboration d'un acte de sortie de négociation (production et/ou relecture jusqu'à un règlement amiable ou bascule en contentieux • des échanges par courriel ou audio/visio conférence. Le forfait par dossier :	
A 11	**Assistance et conseil du RA dans le cadre d'une situation pré-contentieuse complexe** Ce prix rémunère, au forfait, l'accompagnement du RA sur une situation au long court. Ce prix comprend : • la prise de connaissance de la situation • la production d'au moins une note de synthèse • la participation à au moins une réunion • des prises de contact avec les autres conseils juridiques • l'élaboration d'un acte de sortie de négociation (production et/ou relecture jusqu'à un règlement amiable ou bascule en contentieux • des échanges par courriel ou audio/visio conférence. Le forfait par dossier :	
A 12	**Participation à une réunion, en visioconférence, en lien avec une prestation réalisée A1 à A8** Ce prix rémunère, au forfait, une réunion en visioconférence (ou audioconférence). Le forfait :	

N° prix	Désignation des prestations (prix unitaire en toutes lettres et HT)	Prix unitaire en chiffres (HT)
A13	**Participation à une réunion en lien avec une prestation réalisée A1 à A8** Ce prix rémunère, au forfait, une réunion en présentiel. Ce type de réunion se basant sur une situation déjà connue du titulaire, ce prix comprend le temps pour se déplacer, le temps passé avec le maître d'ouvrage et les frais de déplacement. Le forfait :	
A 14	**Participation à des réunions externes** Ce prix rémunère, à la demi-journée, selon les prescriptions du CCTP, le temps passé pour accompagner le maître d'ouvrage à des réunions, avec un acteur externe, en vue de le représenter et défendre ses intérêts. Il comprend les frais de déplacement, le temps passé pour la prise de connaissance éventuelle de la situation, pour préparer la rencontre en lien avec le RA, pour se déplacer et pour participer à la réunion et si nécessaire la rédaction d'un CR ou d'une note amendée Le forfait :	
A 15	**Participation à des réunions internes** Ce prix rémunère, à la demi-journée, le temps passé pour participer à des réunions internes à la maîtrise d'ouvrage, selon les prescriptions du CCTP, en vue d'apporter une assistance juridique sur l'objet de la réunion. Il comprend les frais de déplacement, le temps passé pour préparer la rencontre, participer à la réunion et en faire le compte rendu. Le forfait :	

B – Défense des intérêts du RA

N° prix	Désignation des prestations (prix unitaire en toutes lettres et HT)	Prix unitaire en chiffres (HT)
B 1	**Procédure de référé et notamment le référé suspension** Ce prix rémunère, au forfait par dossier, le temps passé pour représenter le maître d'ouvrage dans le cadre de procédure de référé devant les juridictions de tout ordre. Il comprend : • la saisine et l'analyse du dossier ; • la rédaction du mémoire en défense ; • la participation à l'audience et la rédaction d'un compte rendu ; • des échanges par courriel ou audio/visio conférence. Le forfait par dossier :	
B 2	**Procédure de résolution amiable d'un litige** Ce prix rémunère, au forfait par dossier, le temps passé pour représenter le maître d'ouvrage dans le cadre de procédure de résolution amiable d'un litige devant les juridictions de tout ordre. Il comprend : • la saisine et l'analyse du dossier ; • la rédaction d'une note stratégique ; • la participation à une réunion de négociation ou du comité consultatif de règlement amiable des différents ; • le compte-rendu de la décision ; • la rédaction de tout acte formalisant le règlement du litige (protocole d'accord transactionnel…) ; • divers échanges par courriel ou par téléphone. Le forfait par dossier :	
B 3	**Procédure de droit commun au fond** Ce prix rémunère, au forfait par dossier, le temps passé pour représenter le maître d'ouvrage dans le cadre de procédure de droit commun au fond devant les juridictions de tout ordre. Il comprend : • la saisine et l'analyse du dossier ; • la rédaction d'écritures (requête en demande/mémoire en défense) ; • la représentation à l'audience ; • le compte-rendu de l'audience et l'analyse de la décision de justice ; • divers échanges par courriel ou par téléphone. Le forfait par dossier :	

N° prix	Désignation des prestations (prix unitaire en toutes lettres et HT)	Prix unitaire en chiffres (HT)
B 4	**Plus-value aux prix B1 à B3 pour rédaction d'une note en délibéré** Ce prix rémunère, à l'unité, le temps passé pour rédiger une note en délibéré dans le cadre de procédure devant les juridictions de tout ordre. L'unité :	
B 5	**Plus-value aux prix B1 à B3 pour rédaction d'un mémoire complémentaire** Ce prix rémunère, à l'unité, le temps passé pour rédiger un mémoire complémentaire dans le cadre de procédure devant les juridictions de tout ordre. L'unité :	
B 6	**Plus-value aux prix B1 à B3 pour participation à une audience complémentaire** Ce prix rémunère, à l'unité, le temps passé pour participer à une audience complémentaire dans le cadre de procédure devant les juridictions de tout ordre. L'unité :	